

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2024

PREAMBULE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation. Elle sera, comme la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2024, le Compte Administratif 2023 et le Budget Primitif 2024, disponible sur le site internet de la commune.

INTRODUCTION

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Par délibération n°2021-73 du 13 septembre 2021, le Conseil Municipal a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 pour le budget primitif et le budget du CCAS.

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Population totale : 4 158 (1/1/2024)

Population DGF : 4 182

Potentiel fiscal :

- Potentiel fiscal des 4 taxes : 3 866 661

- Potentiel fiscal, valeurs par habitant (pop DGF) : 925€

- Potentiel fiscal, moyen par habitant de la strate : 936 €

Potentiel financier :

- Potentiel financier : 4 162 341

- Potentiel financier, valeurs par habitant (pop DGF) : 995€

- Potentiel financier, moyen par habitant de la strate : 1 011 €

CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Contexte : Le 4 mars 2024 a eu lieu en Conseil Municipal le Débat sur les Orientations Budgétaires 2024 (DOB), lequel a permis de poser les axes prioritaires d'intervention des services pour l'année et les objectifs financiers qui ont préfiguré à la construction du Budget Primitif 2024. Ces objectifs peuvent être résumés comme suit :

- en matière de dépenses de fonctionnement : maintenir la rigueur dans l'exécution des dépenses courantes en poursuivant les efforts de rationalisation des moyens (humains et matériels) malgré une hausse constatée sur plusieurs postes, stabiliser les autres charges de gestion courante, tout en continuant à assurer le soutien aux associations ;
- poursuivre sur la même dynamique les dépenses d'investissement de manière à satisfaire aux besoins d'équipements publics de la population.
- en matière de recettes de fonctionnement : maintien des taux de fiscalité 2023 et perte de la fraction « bourg centre » de la Dotation de Solidarité Rurale. En investissement, sollicitation de subventions pour les programmes d'investissements, recours à l'emprunt pour financer les investissements retenus.

BUDGET PRIMITIF 2024

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 109 500 € et la section d'investissement à 5 581 600 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE BUDGETAIRE	INTITULE	BP 2024
013	Atténuation de charges	72 000
70	Produits des services, du domaine	361 400
73	Impôts et Taxes	1 085 000
731	Fiscalité locale	1 350 000
74	Dotations et participations	1 064 100
75	Autres produits de gestion courante	176 900
76	Produits financiers	100
	TOTAL	4 109 500

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE BUDGETAIRE	INTITULE	BP 2024
011	Charges à caractère général	1 464 850
012	Charges du personnel	1 306 900
014	Atténuation de produits	60 000
65	Autres charges de gestion courante	354 400
66	Charges financières	89 550
67	Charges exceptionnelles	1 000
68	Dotations aux provisions pour dépréciation	1 300
042	Opération d'ordre de transfert entre section	272 700
	s/total	3 550 700
023	Virement à la section d'investissement	558 800
	TOTAL	4 109 500

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE BUDGETAIRE	INTITULE	RESTES A REALISER 2023	PROPOSITIONS NOUVELLES 2024	BP 2024
001	Excédent d'investissement reporté		1 006 695,87	1 006 695,87
021	Virement de la section de fonctionnement		558 800,00	558 800,00
024	Produits cession d'immobilisation	78 850,00	0,00	78 850,00
040	Opération d'ordre de transfert entre section	0,00	272 700,00	272 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 378 452,13	1 378 452,13
13	Subvention d'investissement	1 215 502,00	470 600,00	1 686 102,00
16	Emprunts et Dettes assimilées	0,00	600 000,00	600 000,00
	TOTAL	1 294 352,00	4 287 248,00	5 581 600,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

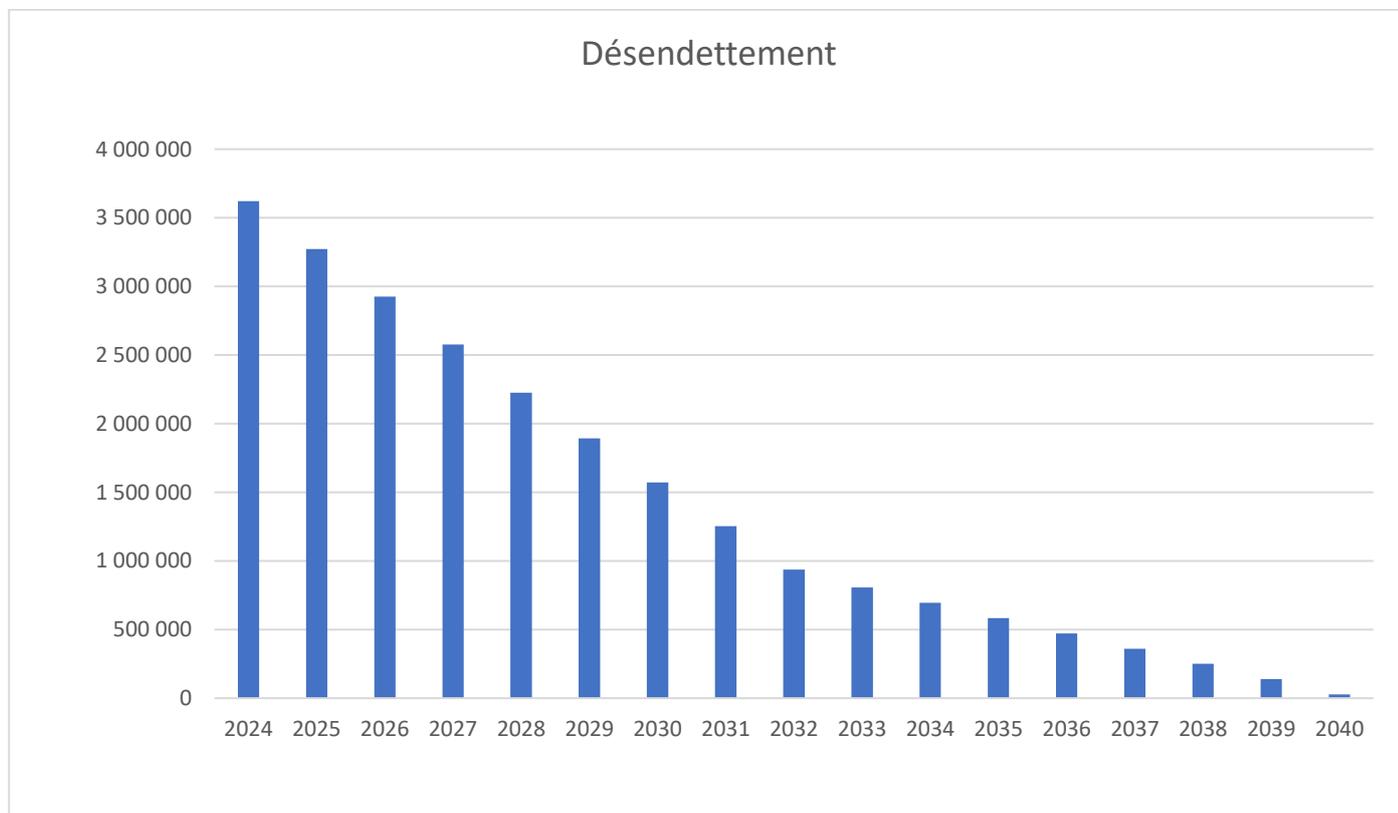
CHAPITRE BUDGETAIRE	INTITULE	RESTES A REALISER 2023	PROPOSITIONS NOUVELLES 2024	BP 2024
16	Emprunts et Dettes assimilées		347 900,00	347 900,00
20	Immobilisations incorporelles	59 820,00	57 800,00	117 620,00
204	Subventions d'équipement versées	471 300,00	171 100,00	642 400,00
21	Immobilisations corporelles	890 680,00	1 507 300,00	2 397 980,00
23	Immobilisations en cours	1 742 200,00	315 000,00	2 057 200,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	18 500,00	18 500,00
	TOTAL	3 164 000,00	2 417 600,00	5 581 600,00

Pour la section de fonctionnement, il est prévu un excédent de 558 800€ qui permet de couvrir une partie des dépenses d'investissement à réaliser.

Pour la section d'investissement plusieurs opérations conséquentes seront engagées ou sont en cours de réalisation :

- L'opération de rénovation énergétique, mise en accessibilité PMR et réhabilitation de locaux en Mairie : est en cours d'achèvement. Des subventions ont été sollicitées notamment auprès de l'Etat, de la Région AURA et du Département.
- La maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire de la maternelle, du restaurant scolaire et accueil périscolaire et de loisirs a été attribuée ; elle travaille actuellement sur l'APS (Avant-Projet Sommaire) ; la commune devra délibérer sur l'APD (Avant-Projet Définitif) au cours du 2^{ème} semestre. La 1^{ère} tranche qui sera réalisée concerne la rénovation et l'extension de l'école maternelle, les 2 autres tranches sont optionnelles et se dérouleront ultérieurement
- Programmes sur voirie et réseaux :
 - Travaux sur réseaux d'électrification et de télécommunications, plusieurs opérations de renforcement ou d'enfouissement sont prévus notamment chez Diossaz, Chez Lemercier, Lecy -Diannay, Barnabites Bas, et chez Cadon, Le coût pour la commune pour l'ensemble de ces programmes s'élève à 490 000 € plus des restes à réaliser 2023 à hauteur de 420 000€.
 - Sécurisation du PN 55 : les travaux vont se dérouler sur le 1^{er} semestre. Le coût des travaux restant s'élève à 795 000 €. Des subventions à hauteur de 75% ont été attribuées : Etat 330 000 € et Département 283 000 €. La commune a également fait l'acquisition en amont d'une maison rue de la Gare qui a fait l'objet d'une démolition ; cette transaction va permettre d'améliorer la sécurité et visibilité du secteur.
 - Aménagement route du Plot pour 400 000 € TTC.
 - Les aménagements chemin de la Biolette et chemin de la Croix blanche sont en cours d'achèvement
- Equipements sportifs : réalisation d'un Flow Park Secteur de Boisly : le coût de l'opération s'élève à 540 000 € TTC. Des subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat, du Département et du programme LEADER.

EVOLUTION DE LA DETTE



<i>Situation au 31/12/N</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>
<i>Ratios d'endettement avec le remboursement dette du SIESS</i>	<i>15,47%</i>	<i>12,55%</i>	<i>10.65%</i>

<i>Situation au 1/1/N</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
<i>Dette/habitant</i> <i>(moyenne nationale de la strate 2022 : 726 €)</i>	1 182 €	1 022 €	969 €	871
<i>Situation 1/1/N</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
<i>Capacité de désendettement (en année)</i>	3,52	3,30	2,05	2.86

RATIOS BUDGET PRIMITIF 2024

Ratios		Valeurs	Moyennes nationales 2022 Strate 3500 à 5000h
1	Dépenses réelles de fonctionnement/ population	788	904
2	Produit des impositions directes/population	298	479
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	988	1 104
4	Dépenses d'équipement brut/population	1099	359
5	Encours de dette/population	870	726
6	DGF/population	100.57	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	39.87%	54.10%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	88.23%	94.19%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	111.27%	31.57%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	88.10%	63.85%

TAUX D'IMPOSITION

- Taxe Habitation : 9.49 %
- Taxe foncière bâtie : 23.55 %
- Taxe foncière non bâtie : 63.07 %

Cette année, le Conseil municipal a délibéré pour le maintien des taux d'imposition 2023.

Après une augmentation des taux de fiscalité en 2023 au vu des investissements structurants à engager, le Conseil municipal a voté pour le maintien des taux d'imposition 2023 pour l'exercice 2024 : la dynamique fiscale s'appuiera donc exclusivement sur l'évolution physique naturelle du nombre de logements et sur l'évolution légale des valeurs locatives indexée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH glissant de novembre à novembre) qui s'établit pour 2024 à 3,9 % (loi de finances 2024).

EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er JANVIER 2024

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	TEMPS NON COMPLET	TEMPS COMPLET	EFFECTIFS POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché (Directrice Générale des services)	A	1	0	1	1
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	0	1	1
Rédacteur Principal 2ème classe	B	1	0	1	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3	0	3	3
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	0	1	1
Adjoint Administratif	C	1.53	0.53	1	1.53
TOTAL		8.53	0.53	8	7.53
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien principal 1ère classe (Responsable ST)	B	1	0	1	1
Agent de Maîtrise Principal	C	1	0	1	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	4.67	0.67	4	4.67
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2	0	2	2
Adjoint technique territorial	C	2.54	1.87	0	1.87
TOTAL		11.21	2.54	8	9.54
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
ATSEM principal 1ère classe	C	1.66	1.66	0	1.66
ATSEM principal 2ème classe	C	1.70	1.70	0	0.85
TOTAL		3.36	3.36	0	2.51
FILIERE CULTUREL					
Adjoint du patrimoine	C	0.57	0.57	0	0.57
TOTAL		0.57	0.57	0	0.57
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'animation	C	0.60	0	0	0
TOTAL		0.60	0	0	0
TOTAL PERSONNEL TITULAIRE & STAGIAIRE		24.27	7	16	20.15
EMPLOIS CONTRACTUELS					
	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DUREE D'EMPLOI	
Rédacteur	B	1	1	3 ans	
Adjoint technique (service technique)	C	1	1	12 mois	
Adjoint technique (restaurant Scolaire)	C	0.28	0.28	10 mois	
Adjoint d'animation	C	1.67	1.67	12 mois	